



## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 30.04.2018**

(Le procès-verbal de cette assemblée est enregistré sur la cassette du 30.04.2018 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.  
Le texte sera supprimé après approbation de ce procès-verbal par l'assemblée communale.)

Ouverture de la séance	20.00 heures
Présidence	Madame Josiane Zeyer
Electeurs présents	48
Majorité absolue	25
Scrutateurs	Monsieur Romain Crausaz Monsieur Alessandro Pellegrini

A 20.00 heures, la présidente de commune salue les électeurs/trices présents/tes à la quatrième assemblée communale ordinaire de la période législative 2016 – 2021.

Aucune objection n'est soulevée à l'encontre de la convocation à l'assemblée.

La présidente de commune salue les nouveaux citoyens Messieurs Jürg Gehrig et Immanuel Steib.

La presse est représentée par Monsieur Riedo (Freiburger Nachrichten) et Madame Käch (Murtenbieter).

Se sont excusés Monsieur et Madame Emil et Ilse Gerzner, Monsieur et Madame Alfred et Edith Bissegger, Monsieur Yannick Demierre, Monsieur Urs Leuenberger, Monsieur Daniel Tornare, Famille Karin, Jacques-Alex, Florence et Roger Ischi, Monsieur Andreas Hess, Madame Therese Speich, Monsieur et Madame Daniel et Stephanie Zeyer, Madame Franziska Weissbach, Madame Monika Michler, Madame Marianne Flühmann, Madame Hildegard Chevallier, et Madame Lisa Spring.

Messieurs Romain Crausaz et Alessandro Pellegrini sont élus scrutateurs à l'unanimité.

Aucune objection n'est soulevée contre l'enregistrement du procès-verbal sur bande magnétique

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 04.12.2017**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 04.12.2017 est **approuvé à l'unanimité**.

## 2. STEP Seeland Sud

### 2.1. Approbation de la modification des statuts

Le message concernant la modification des statuts était publié dans la feuille d'information.

La modification des statuts de la STEP Seeland Sud est **approuvée avec 2 abstentions**.

## 3. Comptes 2017

### 3.1. Rapport du conseil communal

Andreas Spring, conseiller communal, relève en préambule, qu'il s'agit du dernier budget auquel ait participé Madame Jeannette Pouly, celle-ci prendra une retraite bien méritée le 01.02.2018

A l'aide d'une présentation Powerpoint, Andreas Spring, conseiller communal, commente les principaux écarts des comptes. Il évoque l'évolution financière des domaines, administration, sécurité publique, formation, culture – culte et loisirs, santé, aide sociale, transports, protection de l'environnement et aménagement du territoire, économie, ainsi que les finances et contributions

Le compte de fonctionnement boucle par un déficit de CHF 64'000.00, alors que CHF 96'000.00 étaient budgétisés.

Les amortissements ordinaires se montent à CHF 75'000.00.

Des amortissements complémentaires d'un montant de CHF 64'000.00 ont pu être réalisés.

Un électeur demande, à combien se sont élevés les coûts liés à l'effarouchement des corbeaux.

Thomas Weissbach, conseiller communal, informe, que l'année dernière la somme attribuée au mandat se montait à CHF 6'566.00 et cette année à CHF 7'834.00 (autorisation spéciale durant la période de protection incluse).

Andreas Spring, conseiller communal, informe sur le compte des investissements. Des investissements dans les domaines de la sécurité publique (Service pompiers), santé, protection de l'environnement et aménagement du territoire et économie ont été réalisés. Un report à nouveau, datant de 2017, pour la rénovation de l'immeuble Chatoney Sud, est maintenant affecté. En raison d'une différence dans le processus d'appel d'offres, les travaux de l'immeuble n'ont débuté que récemment et sont réalisés par l'entreprise Zürcher Sanitär AG Murten.

Des investissements pour un montant total de CHF 174'000.00 ont été réalisés, aux recettes, un montant de CHF 26'448.00 provenant du décompte de l' HFR Hôpital Meyriez-Morat.

Andreas Spring, conseiller communal, informe que la nouvelle plateforme de bain a été assemblée et „mise à l'eau" lors du nettoyage de printemps du parc Chatoney. Il remercie tous ceux qui ont activement aidé, en particulier la Société des Sympathisants de Meyriez pour l'organisation.

### 3.2. Rapport de la Commission financière et rapport de l'organe de révision

Le président de la commission financière, Herr Kurt Grüring, donne lecture du rapport de la commission financière. Il relève que les comptes 2017 ont été examinés par l'organe de révision CORE AG, représenté par Monsieur Stritt, le 22.03.2018 et expose les points individuels de ce rapport de révision.

Il dresse le bilan au 31.12.2017, le compte de fonctionnement du 01.01.2017 – 31.12.2017 ainsi que le compte d'investissement.

En conclusion, Monsieur Kurt Grüring souligne que les prochains investissements réalisés incomberont au corps des pompiers, au réseau santé et à la STEP. Aucun revenu supplémentaire significatif n'étant attendu à l'heure actuelle, le conseil communal doit prêter une attention particulière à l'évolution de la situation financière. Les finances de la commune de Meyriez sont fondamentalement saines et les dépenses et recettes restent relativement constantes. Il n'en demeure pas moins que la marge de manœuvre reste limitée pour les influencer de manière significative.

Fondée sur les conclusions de vérification, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2017.

Au nom de la Commission financière, Monsieur Kurt Grüring remercie le conseil communal, Monsieur Stritt et la nouvelle caissière communale, Madame Annemarie Roth, pour l'agréable collaboration.

Un merci tout particulier est adressé à Madame Jeannette Pouly, pour la gestion irréprochable de la comptabilité communale durant de longues années.

Un électeur demande, pourquoi le bilan n'a pas été publié sur le site Internet.

Andreas Spring, conseiller communal, répond qu'il est possible de rattraper ce manquement

Remarque à ce présent procès-verbal : le bilan au 31.12.2017 a été mis en ligne sur notre site Internet le 01.05.2018.

### 3.3. Approbation des comptes 2017

Les comptes 2017 sont **approuvés à l'unanimité**.

#### 4. Divers

Dans la perspective du départ en retraite de Madame Jeannette Pouly, la présidente de commune relève qu'elle est entrée au service de la commune en qualité de caissière il y a 32 ans. Madame Jeannette Pouly a toujours accompli sa tâche avec beaucoup de dévouement. Les organes de révision furent toujours élogieux, saluant la rigueur dans le travail exécuté par Madame Jeannette Pouly. Elle ne fut pas uniquement responsable de la caisse communale et de l'agence AVS, mais s'est impliquée à maintes occasions dans d'autres événements de la commune.

Au nom du conseil communal, mais aussi au nom de tous les électeurs/électrices, la présidente de commune remercie chaleureusement Madame Jeannette Pouly pour le travail qu'elle a accompli et lui souhaite de profiter d'une retraite bien méritée.

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements.

Andreas Spring, conseiller communal, remet un bon-cadeau ainsi qu'un bouquet de fleurs à Madame Jeannette Pouly.

Jeannette Pouly raconte, qu'il y a 32 ans, elle a repris la caisse communale de la Famille Forster. Elle vécut au fil des années de beaux moments, mais aussi des instants de défi, tels que le passage au système informatique. Elle remercie, avant tout, l'ancien syndic Walter Zürcher, le président de la Commission financière, Monsieur Kurt Grüning, mais aussi la présidente de commune et le conseil communal actuel ainsi que le secrétaire communal, pour l'excellente collaboration. Elle souhaite à la nouvelle caissière communale, Madame Annemarie Roth, beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche.

Ces propos sont remerciés par des applaudissements.

La présidente de commune informe, qu'un électeur s'est plaint de la pollution lumineuse dégagée par l'HFR Hôpital Meyriez-Morat, lors de l'assemblée commune automnale 2017.

le conseil communal s'est penché sur la question et a présenté une demande à cet égard. Le coordinateur du site de l'HFR Hôpital Meyriez-Morat, Monsieur le Dr. Köhler, a informé que la connexion des stores a été adaptée et que ceux-ci seront fermés dès 19.30 heures. Cependant, les patients peuvent les rouvrir à tout moment, et ceci ne peut hélas pas être évité. De plus, le variateur de l'intensité de l'éclairage d'entrée sera activé à la fin des heures de travail de la réception, soit vers 20.00 heures.

En réponse à l'observation de la commune concernant la protection de la sphère privée des personnes hospitalisées, la Direction nous a communiqué que des mesures ont été proposées et sont actuellement en cours d'évaluation.

Une électrice demande, pourquoi les heures d'ouvertures de l'HFR Hôpital Meyriez-Morat ont été restreintes. Sont-elles décidées pour des raisons d'économies ou financières?

La présidente de commune répond, qu'elle ne peut pas y répondre avec certitude. Les communes ont été informées de la restriction des heures d'ouverture en même temps que la presse. La raison invoquée faisait état d'une pénurie de personnel, en particulier parmi les médecins.

L'électrice trouve cette réduction d'horaire d'ouverture inconvenante, car la commune doit contribuer au frais de l'HFR Hôpital Meyriez-Morat.

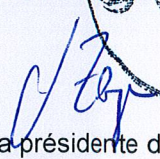
La présidente de commune répond, que la commune a contribué au financement du nouveau bâtiment de l'HFR Hôpital Meyriez-Morat uniquement. La politique du personnel relève seule de la responsabilité de l'HFR Hôpital Meyriez-Morat et ne peut être influencée par la commune.

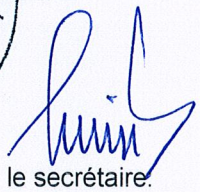
Une électrice remercie le conseil communal pour le remplacement de la grille du petit port de Meyriez.

La présidente de commune remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt l'assemblée.

Clôture: 20.28 heures

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
DE MEYRIEZ

  
la présidente de commune:  
J. Zeyer

  
le secrétaire:  
E. Speich

Suite à l'assemblée, les participants sont conviés à un apéritif.